



## DE SIMPLES MEMBRES À... PARTENAIRES!

Les 14 et 15 novembre 2012, PEP a accueilli des représentants du programme mexicain Nuevo Esquema de Empresas Certificadas (NEEC), pour soigner la collaboration entre l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Administración General de Aduanas (AGA). Lancé en 2011, NEEC, qu'on appelle aussi le programme mexicain des opérateurs économiques agréés (OEA), se veut un moyen de simplifier et de faciliter le commerce international pour l'industrie en appliquant des normes de sécurité à la chaîne d'approvisionnement.

Cette rencontre donnait suite à une validation sur place de l'ASFC au Mexique en 2011, qui elle-même visait à faire découvrir à l'AGA les [programmes pour négociants fiables](#), de même qu'à échanger des pratiques exemplaires. Les représentants mexicains ont profité de leur visite pour assister à des validations chez deux membres de PEP candidats au NEEC : Celestica à Toronto, et Johnson Controls à Whitby (Ontario).

Avec des services qui vont de la conception jusqu'au soutien après fabrication en passant par l'ingénierie et la fourniture, [Celestica](#) propose des solutions novatrices pour la chaîne d'approvisionnement dans des domaines comme l'industrie, l'aérospatiale, la défense et la technologie verte.

Quant à [Johnson Controls](#), c'est une entreprise mondiale diversifiée présente dans plus de 150 pays, spécialisée en construction et en automobile qui apporte des améliorations à l'infrastructure, à l'efficacité et à la durabilité de l'énergie.

Celestica et Johnson Controls étaient impatientes de travailler aux côtés des deux administrations frontalières. Leur dévouement pour PEP a débouché sur une rencontre fort productive qui a fait connaître les programmes pour négociants fiables en plus de consolider les partenariats douaniers internationaux et l'intégrité du commerce nord-américain. PEP exprime son appréciation aux deux entreprises pour leur participation et pour leur enthousiasme! Nous espérons que l'histoire ne fait que commencer!



« Celestica se sent privilégiée de cette invitation à parler de ses pratiques exemplaires de sécurité à nos hôtes mexicains. Membres de Partenaires en protection depuis le début, nous savons que ce programme contribue réellement à protéger toute la population canadienne. »

— John Cundari, directeur général de Celestica Toronto

« Ce fut un plaisir que cette visite conjointe de l'ASFC et des autorités mexicaines chez nous à Whitby. Nous en avons profité pour mettre en valeur nos mesures de protection de la chaîne d'approvisionnement, mais aussi pour resserrer nos liens avec les partenaires commerciaux dont dépend notre travail quotidien. »

— Cynthia Wahlroth, directrice des opérations, JCIM

## PAR-DELÀ LA FRONTIÈRE

C'est le 4 février 2011 que le premier ministre Stephen Harper et le président Barack Obama ont annoncé *Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre*, un chantier pour accélérer la circulation transfrontalière des personnes, des marchandises et des services légitimes. Plus de deux ans plus tard, on peut dire que le plan d'action *Par-delà la frontière* et les initiatives qui en découlent sont en bonne voie de sécuriser aussi bien le commerce nord-américain que l'intégrité de la frontière canado-américaine.

Le plan d'action consiste à développer les avantages des programmes conçus pour faciliter le passage des négociants fiables, à introduire des mesures dynamiques pour faciliter la circulation et le commerce transfrontaliers tout en allégeant le fardeau administratif, et finalement, à investir pour améliorer les infrastructures et la technologie le long de notre frontière commune. « *Par-delà la frontière*, c'est pour protéger, tout en les accélérant, le commerce et les voyages entre nos deux pays », explique Thomas Winkowski, sous-commissaire par intérim du service des douanes et de la protection des frontières (SDPF). « C'est pour régler par le gros bon sens nos problèmes les plus complexes, pour renforcer la sécurité nationale de part et d'autre bien au-delà de la frontière<sup>1</sup> ».

L'an dernier, l'ASFC et le SDPF ont accueilli conjointement des rencontres fructueuses avec les intervenants pour définir une approche commune contre les menaces qui se font sentir à la frontière comme ailleurs. « Ces rencontres en témoignent, nous voulons nous accorder avec nos partenaires américains pour gérer notre frontière commune de manière cohérente, efficace et prévisible », affirme

Luc Portelance, le président de l'ASFC. « Voilà pourquoi nous continuons de faire participer les intervenants au plan d'action, de sorte que la frontière reste ouverte aux voyageurs et aux échanges commerciaux légitimes<sup>2</sup> ». Ce n'est pas tout : en 2012, l'ASFC a instauré le Manifeste électronique. Cette dernière phase du projet d'[information préalable sur les expéditions commerciales \(IPEC\)](#) exige la transmission électronique de données sur le fret et le moyen de transport avant que les expéditions arrivent à la frontière; l'ASFC s'en trouve mieux placée pour détecter les menaces bien à l'avance et pour accélérer le passage des expéditions à risque faible.

À l'aube de 2013, l'ASFC est toujours à la barre de plusieurs initiatives importantes dans le sillage du plan d'action, à commencer par la [Stratégie intégrée de sécurité du fret \(SISF\)](#) et par l'harmonisation des programmes et des avantages pour les négociants fiables. Il en a résulté deux projets pilotes enthousiasmants, l'un à Prince Rupert et l'autre au pont Blue Water, qui suivent leur cours. Pour résumer, le succès de *Par-delà la frontière* se confirme et nous rappelle que tout ce qui menace l'un des deux pays, menace l'autre également.

### Le saviez-vous?

Le Canada et les États-Unis entretiennent la plus importante relation commerciale bilatérale du monde, en biens comme en services. Rien qu'en 2011, la valeur des échanges a presque atteint les 709 G\$.

Source: [Communiqué de l'ASFC](#).

<sup>1</sup> Source : [Communiqué du SDPF](#).

<sup>2</sup> Source : [Communiqué du SDPF](#).

## LA STRATÉGIE INTÉGRÉE DE SÉCURITÉ DU FRET (SISF) ET PROJET PILOTE AU PORT DE PRINCE RUPERT<sup>3</sup>

La Stratégie intégrée de sécurité du fret (SISF) vise une gestion éclairée du risque pour contrer le plus tôt possible les risques posés par les expéditions qui arrivent d'outre-mer et qui doivent traverser la frontière canado-américaine. Basée sur la gestion des risques en connaissance selon le principe du « dédouané une fois, accepté deux fois », les autorités des deux pays ont conçu une approche harmonisée pour contrôler à l'arrivée le fret expédié d'outre-mer afin d'identifier et résoudre les problèmes de sécurité le plus tôt possible dans la chaîne d'approvisionnement, avec l'espoir que cela permettra de réduire le niveau de ces activités à la frontière canado-américaine.

Le port de Prince Rupert (Colombie-Britannique) mène actuellement un projet pilote où le fret à haut risque qui est destinée aux États-Unis est prévue avant l'arrivée au port maritime de Prince Rupert et examiné au niveau du périmètre avant de la cargaison se déplace par train à la frontière terrestre à International Falls, au Minnesota. . Évaluant tout le fret en transit déchargé à ce port canadien, le centre national de ciblage du SDPF des douanes américaines cible les expéditions les plus risquées, que l'Agence des Services Frontaliers du Canada ASFC inspectera (sécurité, contrebande) pour lui de sorte que les problèmes éventuels se régleront au Canada. Tous les développements sont communiqués au SDPF via un système des plus simples qui permet d'échanger résultats et images en temps réel.

Après l'inspection, les conteneurs partent pour les États-Unis, protégés chacun par un scellé de haute sécurité à verrou que les agents du SDPF remarqueront une fois à la frontière et pourront être en mesure de détecter si les récipients sont soumis à un accès non autorisé

## PROJET PILOTE AU PONT BLUE WATER<sup>4</sup>

On ne saurait parler du plan d'action sans mentionner un engagement du Canada et des États-Unis qui en fait partie intégrante : améliorer et harmoniser les programmes qui facilitent le passage de la frontière pour les négociants fiables. L'objectif est de rendre les formalités encore plus simples pour les transporteurs commerciaux, les importateurs et les voyageurs. À cette fin, les autorités canadiennes ont lancé un projet pilote au pont Blue Water de Sarnia (Ontario) dans lequel il suffit d'être membre de Partenaires en protection (PEP) ou du Programme d'autocotisation des douanes (PAD), et non plus obligatoirement des deux programmes, pour emprunter la voie des Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES).

Les douze transporteurs participant au projet pilote sont admis dans la voie réservée aux négociants fiables sur le pont, et ils profitent à la frontière de la guérite EXPRES. Les règles d'admissibilité s'en trouvent plus simples et plus proches de celles des États-Unis. Plus précisément, non seulement l'appartenance à **un seul** programme suffit pour les transporteurs et les importateurs, mais les marchandises **n'ont pas** à répondre aux critères du PAD. Cela dit, les chauffeurs doivent toujours être soit approuvés au sens du programme EXPRES, soit enregistrés au Programme d'inscription des chauffeurs du secteur commercial (PICSC).

Grâce au projet pilote, les négociants fiables peuvent éviter la congestion et réduire leurs délais d'attente en prenant les voies EXPRES. Du coup, les activités commerciales transfrontalières deviennent moins chères et plus efficaces, tandis que les EXPRES se trouvent à accueillir davantage de négociants fiables et de types de marchandises.

### *Le saviez-vous?*

Emprunté chaque jour par quelque 6 000 véhicules, le pont Blue Water compte parmi les postes frontaliers commerciaux les plus achalandés du Canada.

*Source : Administration du pont Blue Water.*

<sup>3</sup> Source : [Fiche d'information de l'ASFC](#).

<sup>4</sup> Source : [Fiche d'information de l'ASFC](#).

## DES NOUVELLES DE L'ASFC



### LE CANADA ACCORDE SON SEUIL POUR LES EXPÉDITIONS DE FAIBLE VALEUR AVEC CELUI DES ÉTATS-UNIS

Le Canada et les États-Unis ont [annoncé](#) récemment l'harmonisation de leurs seuils de valeur pour le dédouanement accéléré, en les augmentant de 1 600 à 2 500 \$CAN et de 2 000 à 2 500 \$US respectivement. De plus, le Canada rehausse à 2 500 \$CAN (l'équivalent du seuil américain) son seuil de faible valeur pour exempter les expéditions du certificat d'origine qu'exige l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le certificat d'origine sert à réduire, voire à éliminer, les droits de douane applicables aux expéditions visées (selon l'ALENA).

Ce changement s'inscrit dans le plan d'action *Par-delà la frontière*, qui engage les deux gouvernements à faciliter la connexion des chaînes d'approvisionnement en accélérant les formalités douanières. « Les véritables bénéficiaires du plan d'action *Par-delà la frontière*, ce sont les entreprises canadiennes et américaines », d'après Mike Tierney, le président d'UPS Canada. « La circulation des marchandises va s'accélérer pour les importateurs et exportateurs de toutes tailles. » Vic Toews, ministre de la Sécurité publique a également déclaré que « l'harmonisation des seuils de valeur entre nos deux pays permettra d'accélérer et de faciliter le commerce, de sorte que les administrations frontalières pourront se concentrer sur la sécurité et l'efficacité ».

L'article ci-dessus nous vient de **Truck News!**  
Pour des nouvelles quotidiennes sur l'industrie  
du camionnage au Canada, veuillez visiter le  
site [www.trucknews.com](http://www.trucknews.com).

**TRUCK NEWS**

### LE CANADA SIGNE UN ACCORD DE COOPÉRATION DOUANIÈRE AVEC L'UNION EUROPÉENNE

L'ASFC est heureuse d'annoncer la signature d'un [Accord de coopération douanière](#) entre le Canada et l'Union européenne. Signé le **4 mars 2013** à Bruxelles, en Belgique, cet accord améliorera la collaboration relativement aux questions liées à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, aux pratiques de gestion des risques et à la facilitation du commerce dans le cadre des procédures douanières. Il servira également de plateforme pour des initiatives futures, notamment pour la négociation d'un Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le programme Partenaires en protection (PEP) du Canada et le programme Opérateur économique agréé (OEA) de l'Union européenne.



*Photo gracieusement offerte par le Conseil de l'Union européenne*

L'accord soutient l'adhésion du Canada au cadre de normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial (appelé cadre SAFE) élaboré par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). En outre, il renforce les liens entre le Canada et l'Union européenne en ce qui a trait aux questions douanières liées à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement. Les négociations relatives à l'Accord de reconnaissance mutuelle doivent commencer plus tard cette année.

Inspecter physiquement le camion-remorque est une précaution essentielle pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement. Les chauffeurs de camion devraient toujours procéder à une inspection avant de partir, puis au dernier point de chargement avant la frontière, puis une troisième fois après le voyage. Même les remorques vides doivent être inspectées avant le chargement. Ne soyez pas le maillon faible dans votre chaîne d'approvisionnement! La personne la mieux placée pour garantir l'intégrité de votre camion et de votre remorque, c'est vous!

La liste ci-contre vous aidera à mener une inspection complète. Les numéros correspondent à ceux du schéma ci-dessous. Pendant votre inspection, servez-vous d'un marteau pour détecter les espaces creux ou les compartiments modifiés, d'un miroir et d'une lampe de poche pour explorer les coins sombres ou difficiles à atteindre, et d'un ruban à mesurer ou d'un télémètre laser pour repérer les faux murs, les faux planchers ou les faux plafonds. Soyez aux aguets pour découvrir les marchandises contrefaites, les passagers clandestins et les drogues illicites, les armes, l'alcool, les produits du tabac, les animaux et les végétaux.

N'oubliez pas de toujours faire attention à l'endroit où vous stationnez, et rangez votre matériel en lieu sûr entre les inspections. Signalez les expéditions louches, les rumeurs de contrebande et les indices de criminalité à la [Ligne sans frais de surveillance frontalière](http://www.cbsa.gc.ca/1-888-502-9060) au 1-888-502-9060.

1. Vérifiez qu'il n'y a rien dessous.
2. Regardez sous le capot et dans le compartiment moteur.
3. Inspectez tous les pneus, y compris le pneu de secours.
4. Examinez le plancher à l'intérieur de la cabine.
5. Balayez l'intérieur des réservoirs d'essence avec le faisceau d'une lampe de poche. Guettez les remplacements et les marques de soudure.
6. Regardez sous la couchette, sous les sièges, et dans chaque compartiment des portes. N'oubliez pas la boîte à outils.
7. Guettez les marques de soudure ou d'autres manipulations.
8. Donnez quelques coups de marteau pour savoir si les arbres sonnent creux. Vérifiez s'ils ont été réparés ou repeints.
9. Avec une lampe de poche, cherchez les espaces vides tout en vous assurant que la zone de la batterie est sécuritaire.
10. Inspectez chaque traverse de cadre et près de la lumière arrière pour voir s'il y a eu altération. Vous devriez toujours être capables de voir les entretoises.
11. Vérifiez les verrous et les charnières.
12. Assurez-vous que les planches sont plates (non soulevées) et boulonnées. Si ce n'est pas le cas, vérifiez la présence d'objets dissimulés.
13. Guettez les nouveaux panneaux ou les panneaux lâches. S'il y a des trous, regardez dedans.
14. Mesurez en hauteur comme en largeur pour savoir s'il y a un faux mur.
15. Guettez les nouveaux rivets ou les réparations, mesurez la hauteur du plancher, et cherchez des espaces creux dans le carénage.
16. Vérifiez l'intérieur de même que les portes.
17. Vérifiez qu'il n'y a pas de colis attachés ou collés au tuyau d'échappement et vérifiez le relâchement du couvercle.



C'est VOTRE bulletin, alors bien sûr que vos commentaires nous intéressent!  
N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de PEP : [PIP-PEP@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:PIP-PEP@cbsa-asfc.gc.ca).



## CONSEILS ET RAPPELS

### LE RÉGIME DE SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES (RSAP)

Vous êtes-vous déjà demandé pour quelles fautes les membres de PEP recevaient le plus de sanctions du RSAP? Régime civil, le RSAP autorise l'ASFC à imposer des amendes pour non-respect de la législation frontalière. Or, PEP veut aider ses membres à respecter cette législation, pour leur éviter des amendes. D'où la présente rubrique!

En novembre et en décembre 2012, les trois infractions les plus souvent punies chez les membres de PEP étaient les suivantes :

1. **C005** : Une personne a fourni à l'agent des renseignements qui sont faux, inexacts et incomplets. L'information exigée en vertu d'un permis, d'un certificat, d'une licence, d'un document ou d'une déclaration portant sur des marchandises importées ou exportées, est incorrecte.
2. **C355** : Un transporteur commercial ou une compagnie de nolisage n'a pas fourni l'information, ou a refusé d'y donner accès, sur toute personne à bord du moyen de transport, dans les délais prescrits, avant d'arriver au Canada.
3. **C358** : Une personne a enlevé des marchandises d'un bureau de douane ou d'un entrepôt d'attente, avant d'obtenir la mainlevée ou l'autorisation d'un agent. Il est important de noter que les sanctions pour une infraction C358 sont relativement sévères.

Bien que généralement les sanctions soient graduelles et tiennent compte des antécédents, mieux vaut éviter toutes les infractions punies par le RSAP. Nous vous encourageons à respecter scrupuleusement la législation frontalière (*Loi sur les douanes, Tarif des douanes*, etc.). [Cliquez ici](#) pour voir la liste complète des contraventions, des lignes directrices et des amendes.

### *Respect des exigences relatives au scellement*

Les **12 et 13 février 2013**, le programme PEP a procédé à un exercice de respect des exigences relatives au scellement au pont Blue Water, à Sarnia, en Ontario. Au total, il s'est avéré que **82 %** des camions identifiés à titre de participants au programme PEP utilisaient un scellé verrouillé ou un scellé à câble. Bien qu'un tel taux d'observation soit élevé, il y a encore place à amélioration!

Nous tenons à vous rappeler qu'un scellé de haute sécurité **DOIT** être placé sur chaque conteneur ou chaque remorque chargé qui traverse la frontière. Cette exigence s'applique aux expéditions qui se dirigent vers le Nord **ET** aux expéditions qui se dirigent vers le Sud. Pour tout renseignement complémentaire, [cliquez ici](#).

### RESTEZ EN CONTACT AVEC L'ASFC!

Soucieuse de la sécurité et de la prospérité du Canada, l'ASFC s'efforce d'être aussi secourable et dynamique que possible. Avec son [site mobile](#), vous avez une foule de renseignements utiles juste au bout des doigts! En plus de résumer clairement les règles et les attentes à respecter pour passer la frontière, le site propose des outils pratiques tels des estimateurs pour les droits de douane, ou pour les délais d'attente aux bureaux d'entrée terrestres les plus fréquentés.

Malgré notre engagement à réduire les délais au minimum et à rétablir le cours normal des choses le plus rapidement possible quand il le faut, offrir un service de qualité consiste largement à vous dire ce qui vous attend à la frontière selon toute probabilité.

Aussi, grâce au tout nouveau service d'alertes frontalières par courriel, vous pourrez savoir rapidement si un imprévu perturbe les services frontaliers. Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

### *Les passeports électroniques*

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013, tous les citoyens pourront se procurer un passeport électronique. Les nouveaux droits de passeport entreront en vigueur le même jour. Pour ajouter aux mesures de sécurité actuelles, les passeports contiendront une puce électronique. Les adultes auront le choix entre un passeport de 5 ou de 10 ans pour les premières demandes comme pour les renouvellements, tandis que les passeports pour enfants ne dépasseront pas 5 ans. Pour savoir quels papiers d'identité sont admissibles à la frontière, [cliquez ici](#).

#### **SOYEZ SÛR, DANS LES DEUX SENS!**

- ❖ Assurez-vous que les renseignements personnels dans vos documents de voyage sont exacts. Si votre passeport contient des erreurs, communiquez avec Passeport Canada.
- ❖ Vérifiez la date d'expiration de votre passeport avant de quitter le Canada. Dans beaucoup de pays, les autorités exigent que le passeport de tout visiteur soit valide jusqu'à plusieurs mois après la date où ce dernier prévoit partir.
- ❖ Dans vos documents de voyage, écrivez le nom et les coordonnées d'une personne à joindre en cas d'urgence. Choisissez de préférence quelqu'un qui n'a pas l'habitude de voyager avec vous.

- ❖ Photocopiez les pages essentielles de vos documents de voyage et transportez les copies avec vous, séparément des originaux.
- ❖ Veillez **toujours** sur vos documents de voyage. Ne les laissez jamais sans surveillance, ni dans vos bagages, ni dans votre véhicule, ni dans votre chambre d'hôtel, ni nulle part.
- ❖ Portez vos documents de voyage sur vous, à l'avant, séparément de vos cartes de crédit et de votre argent.
- ❖ Advenant la perte ou le vol de vos documents de voyage, avertissez immédiatement la police locale de même que le gouvernement du Canada à son bureau le plus proche.
- ❖ Si vous retrouvez les documents de voyage que vous aviez déclarés perdus ou volés, **n'essayez pas** de vous en servir, car ils sont devenus invalides, et vous risqueriez d'avoir des ennuis à la frontière.
- ❖ **N'utilisez jamais** de documents de voyage endommagés. Remplacez-les le plus vite possible.

### *Écho de la frontière*

*Écho de la frontière* vous propose des histoires de terrain de l'ASFC, racontées directement. Nul doute que vous avez déjà rencontré de nos gens, mais vous êtes-vous déjà imaginé de l'autre côté d'une guérite à la frontière terrestre, d'un kiosque d'inspection dans un aéroport? *Écho de la frontière* vous invite à rencontrer ceux et celles qui, en jouant différents rôles, appliquent la devise de l'ASFC : protection, service, intégrité. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

### *À quand remonte la dernière mise à jour de vos renseignements PEP?*

Si vous devez mettre à jour votre profil de sécurité, ou si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec l'équipe de PEP à l'adresse ci-dessous.

[PIP-PEP@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:PIP-PEP@cbsa-asfc.gc.ca)

